

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

RAPPORT SUR LE PLAN D'ACTION FIDA V (2000-2002)

RAPPORT SUR LE PLAN D'ACTION FIDA V (2000-2002)

I. INTRODUCTION

1. À sa vingt-quatrième session, tenue en février 2001, le Conseil des gouverneurs a approuvé le document GC 24/L.3 intitulé *Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale – Rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA 2000-2002*. Ce document contenait en annexe le *Plan d'action FIDA V (2000-2002)*, où étaient exposées les principales recommandations de la Consultation que le FIDA était chargé de mettre en oeuvre et où il était indiqué que des rapports sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre seraient soumis périodiquement au Conseil d'administration à compter de septembre 2000 et chaque année au Conseil des gouverneurs.

2. Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre en 2003. Le corps du rapport contient un aperçu général établi conformément au modèle de présentation et à la structure des rapports soumis au Conseil d'administration en 2001 et 2002, respectivement (documents EB 2001/74/R.29 et EB 2002/77/R.31). L'annexe donne des renseignements plus détaillés sous forme de tableaux.

II. RÔLE DU PLAN D'ACTION FIDA V DANS LE PROCESSUS DE CHANGEMENTS À MOYEN TERME DU FIDA

3. La consultation 1999-2000 chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA a pris acte de la vision, de la mission et des valeurs définies par le FIDA en 1995 et reconfirmé leur pertinence à l'égard des objectifs actuels de la lutte contre la pauvreté rurale. La consultation a de nouveau souscrit à la vision affirmant la nécessité de continuer à se concentrer sur la lutte contre la pauvreté rurale, faire appel à la participation, veiller à l'impact des programmes, renforcer l'innovation, élargir les partenariats et améliorer la gestion des savoirs. La consultation a estimé qu'il convenait d'accélérer la mise en oeuvre de ce programme et de cette stratégie de lutte contre la pauvreté rurale en procédant de façon plus délibérée et plus systématique. Elle a estimé en outre que le FIDA devait, dans l'intérêt de l'efficacité des projets, accorder une attention plus grande et plus explicite au cadre des politiques des pays dans lesquels il intervient. Le programme de changement issu de ces délibérations a utilisé le cadre existant des politiques et processus opérationnels du FIDA tout en améliorant l'efficacité de l'action du FIDA dans les domaines des politiques et de la participation, de la performance et de la réalisation de l'impact, de l'innovation et de la gestion des savoirs, et enfin de la constitution de partenariats.

4. Un grand nombre d'initiatives ont été entreprises (voir la section III ci-dessous et l'annexe) pour exécuter ce programme et, les premiers résultats sont déjà évidents. La mise en place du dossier clé, comprenant le cadre logique et la matrice d'analyse institutionnelle, et le suivi plus rapproché des portefeuilles de pays ont permis d'améliorer la planification de l'impact. Si, à ce stade, le Fonds n'est pas encore en mesure de présenter des résultats globaux pour l'ensemble de son portefeuille, la mise en oeuvre des projets fait apparaître une amélioration de l'efficacité et, si la durabilité laisse encore à désirer, les évaluations font état d'impacts mesurables sur les populations.

5. Les exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) dont l'objet était initialement d'alimenter la réserve de projets du FIDA sont devenus un véritable outil de dialogue avec les États membres emprunteurs (et avec le Conseil d'administration), permettant de définir le cadre stratégique à moyen terme du FIDA pour la collaboration dans les domaines des investissements contribuant à la réduction de la pauvreté et, progressivement, des politiques sectorielles favorables aux pauvres. Fort de 88 programmes de pays appuyés par des COSOP, le Fonds est maintenant mieux placé pour définir sa position sur les questions de politique intérieure des pays et les possibilités de partenariats stratégiques, par exemple dans les documents de stratégie

pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Des améliorations importantes peuvent encore être apportées à la symbiose entre les COSOP et les DSRP, ce qui permettrait à la fois d'améliorer les DSRP et de valoriser les COSOP.

6. Le programme de gestion des savoirs et d'innovation s'appuie sur des évaluations globales et sur les travaux de groupes thématiques et autres initiatives de gestion des savoirs dans les domaines de la finance rurale, de la gestion des ressources naturelles, de l'intégration de l'égalité entre les sexes, des microentreprises rurales et de la transformation des institutions. Le Fonds diffuse les connaissances qui en sont issues, et certaines d'entre elles ont débouché sur l'élaboration de nouvelles politiques opérationnelles, principes directeurs et matériels de référence. Il faudra renforcer le processus d'amélioration et d'assimilation de cette base de savoir.

7. Enfin, le Fonds a été en mesure de redynamiser des partenariats stratégiques avec d'importantes institutions multilatérales, et renforcer ainsi son propre savoir et sa propre efficacité tout en influençant ceux de ses partenaires. De nouvelles possibilités de cofinancement se sont aussi présentées par suite du regain d'intérêt de ces institutions pour le développement rural/agricole, en partie imputable aux efforts déployés par le FIDA dans ces domaines. Le FIDA s'est aussi officiellement engagé dans le processus d'harmonisation des politiques et procédures avec les autres institutions financières internationales. Il est donc clair que d'importants progrès ont été accomplis sur le chemin encore très long du changement durable visant à renforcer les atouts du FIDA dans la sphère multilatérale de l'aide publique au développement.

8. Si d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de ce programme de changement, le FIDA a atteint les limites de ce qu'il pouvait faire dans le cadre des politiques actuelles. Au cours de la consultation de 2002 sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA, une forte impulsion qualitative et quantitative a été apportée au cadre de politiques du programme de changement permanent. En ce qui concerne la réalisation de l'impact et la gestion de la performance, le programme de changement a été renforcé par l'adoption d'une politique relative à l'allocation des ressources fondée sur la performance *ex ante*, assortie d'un système de mesure et de présentation des résultats et de l'impact *ex post*. La politique tendant à renforcer la présence du FIDA sur le terrain améliorera l'impact de ses programmes de pays et lui permettra d'être davantage présent dans le dialogue sur les changements de politiques dans les pays, en s'appuyant sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAP). Afin de dynamiser son rôle de catalyseur de l'innovation, une partie des ressources du FIDA sont affectées à des programmes deancements d'innovations destinées à être ensuite généralisées. Le programme de gestion des savoirs sera poursuivi et renforcé par l'évaluation externe indépendante et par la création du Bureau indépendant de l'évaluation, de même que par d'autres initiatives telles que le SAP, la présence sur le terrain et l'évaluation des résultats. Des stratégies explicites permettront aussi d'élargir le champ des partenariats stratégiques du FIDA au secteur privé et aux organisations de la société civile.

9. Le Plan d'action FIDA V prévoyait des rapports séparés sur les changements apportés aux processus existants. Les déterminants du changement issus de la consultation sur le FIDA VI intègrent à présent l'exposé des progrès réalisés dans les rapports de fond sur les nouvelles initiatives. Le présent rapport est le dernier qui sera établi sur le Plan d'action FIDA V.

III. PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE

10. Grâce aux travaux théoriques entrepris et aux progrès initiaux réalisés depuis deux ans, la mise en oeuvre du Plan d'action FIDA V (2000-2002) s'est accélérée en 2003 et, chose plus importante encore, elle a facilité la mise en application du *Cadre stratégique du FIDA 2002-2006*. Dans les paragraphes qui suivent, les principaux progrès réalisés dans la mise en oeuvre des différentes recommandations – qui se recoupent en partie – ont été regroupés en quatre "piliers": i) politique générale et participation; ii) performance et impact; iii) innovation et gestion des savoirs;

iv) instauration de partenariats. Comme dans les deux rapports précédents, ces éléments apparaissent déterminants car ils sont interdépendants tout en se renforçant mutuellement.

Politique générale et participation (recommandations A i) ii) iii) iv), B ii))

11. **Rôle déterminant de l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) pour les opérations dans les pays.** Le COSOP, instrument par lequel le Fonds définit le cadre stratégique à moyen terme dans lequel vont s'insérer les activités dans le pays, jette les bases sur lesquelles un programme de pays se prêtant à un suivi peut être mis en oeuvre et de nouveaux projets élaborés en vue d'alimenter la réserve. Étant donné son rôle déterminant pour les opérations dans le pays, le COSOP est également le principal outil dont se sert le Fonds pour la réalisation des "objectifs de politique générale" dans le pays. Depuis l'adoption par le Conseil d'administration, en décembre 2002, de la procédure d'examen des COSOP, les exposés de la nouvelle génération ont tous été élaborés en concertation avec les parties prenantes dans les pays et sont étroitement liés aux processus pilotés par les pays eux-mêmes, comme l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ces efforts ont permis de mieux cibler les COSOP sur les questions de politique nationale et sectorielle importantes pour la bonne exécution des activités du Fonds dans les pays.

12. Dans le cadre des COSOP, les projets sont le principal vecteur de la concertation que le FIDA engage avec les parties prenantes du pays sur les mesures et les changements institutionnels dont bénéficieront les pauvres. Fort de l'expérience acquise depuis 25 ans en matière de changement institutionnel, le FIDA a publié en août 2003 un manuel intitulé *Source Book on Pro-Poor Institutional and Organisational Analysis and Change* dans lequel il expose une approche théorique structurée ainsi qu'un certain nombre de méthodes et d'outils de diagnostic destinés essentiellement aux membres du personnel, aux consultants et aux directeurs de projets du FIDA soucieux de faciliter le renforcement des institutions lors de la conception et de la mise en oeuvre des projets. La parution de ce manuel est une étape importante dans la mise au point de matériels de formation, d'outils pratiques, de notes d'orientation et d'études de cas utiles pour l'analyse institutionnelle, les réformes politiques et la concertation.

13. **Concertation sur les grandes orientations et action de sensibilisation au-delà des opérations.** Le FIDA continue d'étudier les moyens de contribuer au sein de la communauté internationale du développement au dialogue sur les grandes questions du développement ainsi que les moyens d'influencer les décideurs à divers niveaux. Pour ce faire, il continue à participer à des conférences et réunions régionales et internationales. C'est ainsi qu'en 2003 il a participé activement aux réunions suivantes: Congrès international du Forum agricole mondial 2003 (organisé à St. Louis, États-Unis, en mai 2003); Forum conjoint de l'Office allemand de la coopération technique et du FIDA sur les institutions – élément clé de l'instauration d'alliances en faveur du développement pour autonomiser les ruraux pauvres (Berlin, Allemagne, mai 2003); débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) sur le thème "Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable" (Genève, Suisse, juillet 2003); sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (La Havane, Cuba, septembre 2003); enfin, réunion de septembre 2003 du Comité de développement Banque mondiale/Fonds monétaire international (Dubai, Émirats arabes unis). Le Fonds a engagé des discussions avec le Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en vue de l'établissement d'un accord de coopération dans le cadre duquel le FIDA fournira un appui technique au programme entrepris par le NEPAD dans le domaine agricole.

14. Lors de la session du Conseil des gouverneurs qui a marqué le vingt-cinquième anniversaire du FIDA, en février 2003, un débat interactif s'est déroulé sur le thème *Atteindre les objectifs de développement du Millénaire en oeuvrant pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté,*

selon les grandes lignes adoptées à la session de février 2002 du Conseil des gouverneurs. Ce débat a été complété par des tables rondes sur les sujets suivants: promouvoir l'accès des ruraux pauvres aux marchés pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire; transformer les institutions rurales pour atteindre ces objectifs; les populations autochtones et le développement durable; les femmes en tant que moteur du changement.

15. **Présence sur le terrain.** La capacité du Fonds à engager une véritable concertation politique avec les parties prenantes dans les pays est très étroitement liée à sa présence sur le terrain. Lors des consultations sur les cinquième et sixième reconstitutions des ressources du FIDA, il a été demandé qu'une analyse approfondie de cette question soit faite et que différentes options soient dégagées pour renforcer la présence et les capacités du FIDA dans les pays. Une proposition concernant la présence du FIDA sur le terrain et les capacités dans le pays, établie sur la base des résultats d'études sur dossier et d'ateliers, a été soumise au Conseil d'administration à sa soixante-dix-neuvième session en septembre 2003 (document EB 2003/79/R.3). Le Conseil a autorisé le FIDA à élaborer, pour les lui soumettre à sa quatre-vingtième session en décembre 2003, des directives et critères applicables au choix des pays et des instruments propres à renforcer sa présence et ses capacités dans les pays, qui serviront au lancement d'un programme pilote de trois ans comportant 15 initiatives.

16. **Participation.** Le FIDA cherche à assurer la participation la plus large possible des parties prenantes (en particulier les bénéficiaires) à la conception et à l'exécution des projets. Tout en continuant à appliquer les approches traditionnelles (par exemple diagnostic participatif, ateliers réunissant les parties prenantes, évaluations des besoins, etc.), il a mis à l'essai de nouvelles modalités dans le cadre de plusieurs projets financés au titre du programme de coopération élargie (PCE) FIDA/ONG. De plus, dans le but de tirer parti de l'expérience acquise, la *participation* a été l'un des trois grands thèmes des 17 rapports d'achèvement de projet établis en 2002. Comme il était signalé dans le Rapport de situation sur le portefeuille de projets soumis au Conseil d'administration à sa soixante-dix-huitième session en avril 2003 (document EB 2003/78/R.16), la participation en tant que principe stratégique est une constante de l'ensemble du portefeuille et a généralement donné de bons résultats en termes d'impact et de durabilité. L'expérience tirée des projets montre combien il est important d'encourager cette démarche tout au long du cycle des projets et à tous les niveaux de leur exécution. La participation active des bénéficiaires à la planification et aux activités d'exécution, en particulier, a permis d'adapter les investissements aux besoins exprimés par le groupe cible et d'exercer ainsi un impact accru et durable sur leur situation socioéconomique.

Performance et impact (recommandations A iv), B i) iii) v) vi), D ii))

17. **Performance du portefeuille.** Des mesures ont été prises en 2003 pour évaluer la performance des projets et du portefeuille. En ce qui concerne l'examen du portefeuille, on a amélioré la présentation de la fiche sur l'état d'avancement du projet afin de mieux saisir et de mieux analyser les problèmes de mise en oeuvre. Cette fiche complète la fiche analytique du portefeuille de pays adoptée en 2001 comme outil de gestion pour suivre les problèmes qui se posent dans le cadre du portefeuille de pays et les résoudre. De plus en plus, les deux types de fiches analysent les activités dans le pays et les activités des projets dans la perspective du Plan d'action FIDA V (2000-2002) ainsi que des objectifs fixés par le *Cadre stratégique du FIDA 2002-2006*. De plus, des directives relatives à l'audit des projets ont été approuvées par le Conseil d'administration en avril 2003 (voir le document EB 2003/78/R.15/Rev.1) en vue d'aider les emprunteurs à exécuter des audits de projet – un aspect déterminant de la gestion du portefeuille. D'autre part, les directives du FIDA en matière de passation des marchés sont en cours de révision et la nouvelle version sera soumise pour examen au Conseil d'administration en temps utile.

18. **Système d'allocation fondé sur la performance.** Le Fonds a élaboré une proposition concernant la structure et le fonctionnement de ce système, comme cela lui était demandé dans le document GC 26/L.4 intitulé *Ouvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté*: Rapport

de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (2004-2006), adopté par le Conseil des gouverneurs à la session du vingt-cinquième anniversaire en février 2003. La proposition a été élaborée par des fonctionnaires du FIDA en concertation avec les États membres, notamment dans le cadre du groupe d'étude informel préconisé par le Conseil des gouverneurs, et approuvée par le Conseil d'administration à sa soixante-dix-neuvième session, en septembre 2003. Le système devrait contribuer à systématiser davantage les activités du FIDA en encourageant la mise en place des conditions requises aux niveaux national et local pour assurer une réduction durable de la pauvreté rurale.

19. **Système de mesure des résultats et de l'impact.** Pour répondre aux demandes formulées par des États membres lors de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA, on a entrepris de mettre au point un tel système, qui permettra au Fonds de suivre et faire connaître de façon à la fois globale et systématique les résultats et l'impact de ses activités dans le pays.

20. **Cadre méthodologique pour l'évaluation des projets.** Le cadre méthodologique pour l'évaluation des projets a été mis au point en 2001 et appliqué à titre expérimental à dix évaluations de projets exécutées par le Bureau de l'évaluation et des études (désormais Bureau de l'évaluation) en 2002. C'est à partir d'une synthèse de ces évaluations qu'a été établi le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA. Le premier rapport de ce type a été soumis au Comité de l'évaluation à sa trente-quatrième session (document EC/2003/34/W.P.2) ainsi qu'au Conseil d'administration à sa soixante-dix-neuvième session en septembre 2003 (document EB 2003/79/R.5).

21. ***Pour une gestion orientée vers l'impact – Guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural.*** Ce guide, définitivement mis au point en 2002, est paru en anglais et a été traduit dans les trois autres langues officielles du FIDA. Les travaux d'adaptation du guide aux différentes régions où travaille le FIDA sont en bonne voie: des partenaires dans les pays et des membres du personnel de projets ont été formés, des formateurs ont reçu une formation et le guide a été traduit dans d'autres langues des différentes régions.

22. **Questions transsectorielles.** Le FIDA s'efforce d'intégrer les questions transsectorielles dans le cycle des projets. L'évaluation environnementale fait régulièrement partie de la formulation des projets, et il a été créé un groupe thématique sur la gestion des ressources naturelles qui sera chargé d'examiner les principaux problèmes dans ce domaine, notamment la gestion des ressources en eau, les moyens de donner aux communautés accès aux ressources naturelles, etc. Le FIDA, qui est l'un des agents d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a accéléré les activités visant à intégrer les possibilités de cofinancement d'opérations de terrain par le FEM. Le partenariat entre le FIDA et le FEM, notamment pour ce qui concerne la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres, deux domaines que privilégie le FEM, aidera à resserrer les liens entre la solution des problèmes d'environnement dans le monde et l'élimination de la pauvreté rurale.

23. Le FIDA accorde dans tous les cas une grande importance aux questions de **parité hommes-femmes** et de **sécurité alimentaire des ménages**. Dans la perspective de la mise en oeuvre des aspects du *Cadre stratégique du FIDA 2002-2006* qui ont trait à la parité hommes-femmes, un plan d'action a été établi en 2002 selon une démarche participative. Le plan, intitulé *Intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les opérations du FIDA*, vise à systématiser et à développer les actions en cours pour intégrer cette démarche dans les différentes opérations du FIDA et fixe un cadre commun pour l'élaboration de stratégies régionales et nationales. L'application du plan a débuté en 2003 et fera l'objet d'un examen en 2005. Dans l'intervalle, toutes les missions chargées de la conception de projets continueront à utiliser les *Aide-mémoire pour la conception des programmes et des projets* afin de diagnostiquer les principaux problèmes en matière de sécurité alimentaire des ménages et de parité entre les sexes, et de s'y attaquer.

24. Le **VIH/sida**, en raison de son très grave impact socioéconomique sur les ruraux pauvres, est un problème transsectoriel dont se préoccupe de plus en plus le FIDA. Dans certaines régions (par exemple l'Afrique orientale et australe), le FIDA est à la recherche de modèles opérationnels viables pour atténuer la vulnérabilité des populations au VIH/sida dans le contexte de ses opérations dans les pays. Dans le même temps, les travaux se poursuivent en vue d'élaborer un cadre opérationnel et un mécanisme de financement en faveur des pays **au sortir d'un conflit**.

Innovation et gestion des savoirs (recommandation B iv))

25. **Innovation.** Le FIDA a toujours accordé de l'importance à l'innovation dans ses projets et programmes, de manière à renforcer son rôle de catalyseur et son impact. Il s'est constamment employé à évaluer les innovations reproductibles et en tirer parti moyennant des initiatives telles que l'évaluation thématique des innovations et savoirs locaux dans le cadre de projets qu'il mène en Asie ou l'analyse des approches novatrices adoptées au Pérou. Dans le cadre du suivi des recommandations formulées à la suite de l'Évaluation de la capacité du FIDA à promouvoir des innovations reproductibles (document EB 2002/30/W.P.3), le Fonds est en train de mettre au point un cadre programmatique pour renforcer son rôle de promoteur d'innovations reproductibles et financer des innovations à titre expérimental.

26. **Acquisition et gestion des savoirs.** Tirer des enseignements est important pour améliorer la conception des projets, renforcer la concertation sur les politiques et mener des actions de sensibilisation. Les groupes thématiques du Fonds sur les services financiers ruraux, les entreprises rurales, l'élevage et la gestion des terres pastorales, la politique générale et les institutions ainsi que la gestion des ressources naturelles ont beaucoup facilité l'analyse et la diffusion de l'expérience acquise et des leçons tirées sur le terrain ainsi qu'à leur exploitation sous forme de politiques et stratégies opérationnelles, et ils sont révélés particulièrement utiles pour la définition des politiques du FIDA concernant le financement rural et les entreprises rurales.

Instauration de partenariats (recommandations A ii), B vii), C i))

27. **Institutions financières internationales (IFI).** Le FIDA s'emploie à instaurer des partenariats avec d'autres organismes qui s'occupent de développement afin d'aider les ruraux pauvres à se libérer de la pauvreté. Ces partenariats prennent nécessairement différentes formes dans les pays comme au niveau international. La concertation avec les institutions financières internationales reste un domaine auquel s'intéresse particulièrement le FIDA, qui privilégie non seulement les possibilités de cofinancement et les arrangements avec des institutions coopérantes mais aussi l'harmonisation des activités et l'action mondiale de sensibilisation en faveur de l'élimination de la pauvreté rurale. Il convient de citer à cet égard deux exemples notables – l'initiative de partenariat rural entre la Banque mondiale et le FIDA et le partenariat instauré par le Fonds avec la Banque interaméricaine de développement et d'autres donateurs afin d'éliminer la pauvreté rurale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

28. **Système des Nations Unies.** Fermement résolu à renforcer ses partenariats avec les autres institutions ayant leur siège à Rome, le FIDA organise régulièrement des réunions avec la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM). Il s'efforce dans toute la mesure possible d'élargir le champ de la coopération pratique avec ces deux organisations, par exemple en procédant à la programmation conjointe de projets, en collaborant à certaines démarches dans les pays ou en utilisant les compétences techniques de la FAO pour l'élaboration de projets. De plus, dans la mesure des ressources disponibles, le FIDA mène dans certains pays des activités s'insérant dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

29. Autres partenaires (gouvernements, organismes bilatéraux ou multilatéraux, organisations non gouvernementales (ONG), organisations communautaires et secteur privé).

La collaboration entre le FIDA et des partenaires tels que les gouvernements, les organismes bilatéraux ou multilatéraux, les ONG, les organisations communautaires et le secteur privé représente un autre gisement de partenariats auquel le FIDA accorde une grande importance. Ceux-ci sont organisés selon différents schémas. Par exemple, le Fonds engage le dialogue avec les gouvernements emprunteurs et d'autres parties prenantes dans le pays sur les politiques et changements institutionnels dont bénéficieront les pauvres et, dans un certain nombre de pays, il a participé activement et contribué à la préparation par le pays lui-même du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La collaboration avec les organismes bilatéraux et avec d'autres organismes multilatéraux peut prendre plusieurs formes – cofinancement d'activités dans les pays ou initiatives axées sur des questions transsectorielles (par exemple parité hommes-femmes, VIH/sida, mise en place de moyens de subsistance durables, participation). Les ONG, les organisations communautaires et les prestataires de services du secteur privé sont d'importants partenaires du Fonds, notamment pour l'exécution des projets et activités financés par le PCE FIDA/ONG. La politique générale du FIDA concernant les partenariats avec le secteur privé est actuellement en cours d'élaboration.

30. La période sur laquelle portera la sixième reconstitution des ressources du FIDA (**FIDA VI**) débutera en 2004. De nombreuses initiatives en cours devront être intégrées dans la mise en oeuvre du programme FIDA VI. Il ne fait pas de doute que la poursuite de ces efforts de longue haleine permettra au Fonds de s'acquitter plus efficacement encore de son mandat, qui est d'éliminer la pauvreté rurale et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/incidences
	<ul style="list-style-type: none"> Aider les pays bénéficiaires à élaborer des documents stratégiques de réduction de la pauvreté, sur demande du pays concerné. Voir aussi les actions relatives à B v) et C i). 			<p>financement du développement, Sommet mondial pour le développement durable, ECOSOC, sixième Conférence des Parties, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation à la préparation des DSRP – <i>action en cours</i> (par exemple Albanie, Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, , Mauritanie, République de Moldova, Mongolie, Mozambique, Rwanda, Tanzanie (République-Unie de), Viet Nam, Yémen). La participation à la préparation des DSRP et d'autres processus pilotés par le pays (le cas échéant) est signalée dans le COSOP. La proposition relative à la présence du FIDA sur le terrain a été soumise au Conseil d'administration qui l'a approuvée en septembre 2003; en décembre 2003, le Conseil examinera les directives et critères ainsi qu'un plan de mise en oeuvre du programme pilote de trois ans. 	
<p>iii) Assurer, en collaboration avec les organismes gouvernementaux pertinents, la participation la plus complète des bénéficiaires potentiels et autres parties prenantes à la conception et à l'exécution de projets (paragraphe 23 et 24)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'allocation de ressources au renforcement des capacités locales visant à stimuler la participation des populations et de leurs associations. Accroître l'échange d'expériences avec d'autres organismes et parties prenantes, y compris les communautés locales, afin de faire mieux connaître les différentes approches de la participation effective des bénéficiaires à la conception et à l'exécution de projets. Évaluer dans quelle mesure les cadres institutionnels encouragent la participation et prendre en compte le résultat de cette 	<p>À partir d'avril 2001</p> <p>Action continue</p> <p>Action continue</p>	<p>a) Accroître la participation des bénéficiaires et des parties prenantes dans le cadre de projets qui sont mieux gérés et qui répondent mieux aux besoins des intéressés en leur donnant le sentiment de maîtriser les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suite donnée à la recommandation moyennant un appui pour que les bénéficiaires participent à la conception, à l'exécution et au suivi de tous les nouveaux projets (par exemple diagnostics participatifs, ateliers de concertation avec les parties prenantes et les bénéficiaires, évaluation des besoins, représentation des bénéficiaires au sein des organes associés à l'exécution des projets, etc.); promotion des organisations de base pour qu'elles influencent la prestation des services; appui à l'amélioration des liaisons avec le marché, etc. - <i>action en cours</i>. Poursuite des échanges d'expériences ou essais de méthodologies relatives aux démarches participatives par l'organisation de séminaires réunissant plusieurs parties prenantes aux niveaux national et régional [<i>note</i>: référence croisée avec B ii)], et mise en œuvre d'activités soutenues par le PCE (par exemple un certain nombre de nouvelles activités d'ONG financées par le PCE FIDA/ONG dans toutes les régions géographiques) – <i>action en cours</i>. Des approches participatives de la recherche agricole sont en cours d'élaboration, par exemple dans le cadre des dons d'assistance technique (AT) pour la recherche appliquée et adaptative sur le niébé dans les zones semi-arides d'Afrique de l'Ouest entreprise par l'Institut international d'agriculture tropicale et pour les travaux de recherche rizicole entrepris par l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest avec des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment en incluant le 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du renforcement de la participation des bénéficiaires au cours de l'exécution, c'est-à-dire évaluation par les bénéficiaires de l'exécution du programme de travail et budget annuel ou de la performance en matière de gestion du projet.

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
	évaluation dans la conception, l'exécution, la supervision des projets ainsi que dans le dialogue avec les gouvernements.			<p>personnel des projets du FIDA dans ces pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction de l'évaluation du cadre institutionnel dans les COSOP, le cadre logique des projets et les tableaux du dossier clé – <i>action en cours</i>. • La question de la "participation" était l'un des principaux thèmes étudiés dans les 17 rapports d'achèvement de projet établis en 2002, l'objectif étant de tirer des enseignements de l'expérience acquise (réf. le Rapport de situation sur le portefeuille de projets, examiné par le Conseil d'administration en avril 2003). 	
iv) Accorder un poids approprié à la performance des emprunteurs en matière d'exécution lorsqu'il s'agit de décider de l'allocation des ressources (paragraphe 56).	<ul style="list-style-type: none"> • Affiner la méthodologie et la série d'indicateurs actuellement utilisés pour évaluer la performance des projets et du portefeuille. • Élaborer un programme à horizon mobile sur trois ans sous forme de cadre de travail flexible reflétant, entre autres, les indicateurs susmentionnés. 	<p>Septembre 2001</p> <p>Décembre 2001</p>	<p>a) Les décisions relatives aux allocations sont de plus en plus déterminées par l'évaluation de la performance du portefeuille, en prenant en compte les possibilités de remédier aux carences institutionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport sur l'état d'avancement des projets continue d'être utilisé comme outil d'analyse des problèmes d'exécution <i>au niveau des projets</i>. Nouvelle présentation introduite en 2003. • Introduction en 2001 de la fiche analytique de portefeuille de pays comme outil de gestion pour le suivi et la résolution des problèmes du portefeuille de projets <i>au niveau du pays</i>. • La présentation du rapport sur l'état d'avancement des projets et du rapport sur le portefeuille a été modifiée compte tenu du plan d'action pour la parité hommes-femmes et des nouveaux impératifs du système d'allocation des ressources fondé sur la performance. • Utilisation du rapport d'achèvement de projet pour l'évaluation de la performance (voir aussi B iii) ci-dessous). • La proposition concernant l'allocation des ressources fondée sur la performance, contenue dans le document intitulé Structure et fonctionnement d'un système d'allocation fondé sur la performance au FIDA, a été approuvée par le Conseil d'administration en septembre 2003. • Adoption par le Conseil en avril 2003 des directives relative à l'audit des projets pour aider les emprunteurs à faire des audits de projet – un aspect critique de la gestion du portefeuille. • Les directives du Fonds en matière de passation des marchés sont en cours de révision et la nouvelle version sera soumise pour examen au Conseil en temps voulu. • Le manuel sur l'administration des prêts et des dons a été actualisé, officiellement approuvé et communiqué aux parties prenantes. • Élaboration de programmes à horizon mobile sur trois ans pour toutes les régions. 	<p>- Suivi et amélioration des outils utilisés pour l'examen du portefeuille – <i>en cours</i>.</p>

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p>B. Objectifs relatifs à des approches particulières et à l'impact</p> <p>i) Renforcer l'efficacité de la démarche du Fonds en matière de lutte contre la pauvreté en intensifiant la recherche de solutions innovantes dans des domaines clés, dont l'environnement (avec une intensification de l'action dans les zones arides et les écosystèmes fragiles, où la pauvreté intrinsèque et l'insécurité alimentaire vont de pair avec la dégradation de l'environnement), l'insécurité alimentaire des ménages, le renforcement des organisations communautaires et des capacités locales, les services financiers ruraux et l'équité entre les sexes (paragraphe 12, 27-31, 35-36, 38, 44).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les ressources allouées à l'élaboration des projets et les mesures visant à intégrer pleinement les questions interdépendantes, comme l'environnement, la sécurité alimentaire des ménages et l'équité entre les sexes, dans la conception et la supervision de l'exécution (voir aussi B vi)). 	<p>Comptes rendus annuels</p>	<p>a) Les projets intégrant de nouvelles approches des principaux problèmes dans les domaines clés sont plus nombreux.</p> <p>b) Les résultats des projets témoignent d'améliorations durables des moyens d'existence des bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'intégration des questions transsectorielles (environnement, sécurité alimentaire des ménages et équité entre les sexes) dans les opérations grâce à l'application de directives et procédures précises, par exemple analyse de la situation et de l'impact écologiques, aide-mémoire pour la sécurité alimentaire, application des mesures anthropométriques de la malnutrition et d'indicateurs ventilés par sexe, etc. - <i>action en cours</i>. <p>Sécurité alimentaire des ménages et parité hommes-femmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation en avril 2002 d'un atelier régional de trois jours sur le développement rural, la parité hommes-femmes et la participation pour sensibiliser au programme du FIDA en matière de parité entre les sexes et encourager un processus d'apprentissage dans les projets concernés. Organisation en juin 2002 d'un atelier de deux jours sur l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes rurales – application du Cadre stratégique du FIDA – <i>en vue de jeter les bases du Plan d'action 2003-2006 pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les opérations du FIDA</i>, qui a été soumis au Conseil d'administration en avril 2003. Mise au point par les divisions régionales de modalités de mise en oeuvre d'activités spécifiques visant à intégrer les questions de parité entre les sexes. Collaboration avec l'Institut national de recherche agricole du Niger et des partenaires locaux pour des évaluations de référence des indicateurs des projets en vue de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, avec la participation de deux projets menés en Côte d'Ivoire et en Guinée. Programmes spéciaux (financés par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon et de la Norvège et par des dons AT du FIDA) en cours dans toutes les régions pour renforcer l'orientation vers l'équité entre les sexes dans les activités menées par le FIDA dans les pays. Une section actualisée du site web du FIDA relative à la sécurité alimentaire des ménages et à la nutrition présente désormais des outils pratiques pour les enquêtes de terrain (en anglais, arabe, espagnol et français). Des ateliers de formation aux approches susceptibles de garantir l'équité entre les sexes et des moyens de subsistance durables sont en cours d'organisation pour le personnel des projets (par exemple Bénin, Ghana, Sénégal, etc.). <p>Environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la collaboration avec le FEM depuis mai 2001, date à laquelle le FIDA est devenu un agent d'exécution du FEM. Intégration des possibilités de cofinancement par le FEM en cours (dix projets conjoints aux stades de la définition ou au début de la conception). 	

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'examen annuel du portefeuille, procéder à l'analyse, sur la base de l'expérience du FIDA et de celle d'autres donateurs, des principaux problèmes de développement et contraintes dans des domaines clés ainsi que des moyens susceptibles de les atténuer par le biais des interventions du FIDA. 	À partir de septembre 2000		<ul style="list-style-type: none"> Participation du FIDA à des forums parrainés par le FEM, notamment le groupe d'experts de haut niveau sur la dégradation des terres et la sécurité alimentaire. Organisation en avril 2002 d'un atelier conjoint FIDA/FEM de familiarisation. Organisation par le FIDA et l'ONU d'une réunion parallèle, lors de l'Assemblée du FEM (Chine, octobre 2002), sur la dégradation des terres. Promesse de dons en vue d'évaluations environnementales pour des projets menés aux Comores, au Kenya, au Soudan, en Syrie et en Tunisie. Collaboration en cours avec le Mécanisme mondial pour appuyer l'ambitieux programme du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale sur la désertification, la sécheresse, la pauvreté et l'agriculture. Examen, dans le Rapport de situation sur le portefeuille de projets soumis au Conseil d'administration en avril 2003, de l'expérience faite dans le cadre des projets du Fonds achevés dans des domaines clés (ciblage, participation, suivi et évaluation (S&E), durabilité et renforcement des capacités). Le rapport donnait également des détails sur la préparation du plan d'action pour l'égalité entre les sexes. 	
ii) Tirer parti de l'avantage comparatif du Fonds en renforçant le dialogue sur l'action à mener et l'analyse dans des domaines pertinents, et en affinant sa focalisation sur les secteurs susceptibles de stimuler une plus large application (paragraphe 12-13).	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures propres à renforcer les capacités du FIDA en matière d'analyse des politiques: <ol style="list-style-type: none"> redéploiement et formation de personnel; accroissement des ressources destinées à l'aide, à l'élaboration et à l'exécution de projets; 	Décembre 2000 à décembre 2002	<p>a) Le rôle du FIDA en tant que catalyseur et centre de savoirs est renforcé, et les parties prenantes ainsi que d'autres acteurs du développement y recourent de plus en plus.</p> <p>b) Les politiques de développement rural sont améliorées grâce à l'influence du FIDA; et dans les pays où le Fonds intervient, on note l'apparition ou la consolidation d'un environnement favorable aux ruraux pauvres.</p> <p>c) La capacité du FIDA dans le domaine du dialogue sur les grandes orientations et la conception des projets est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Création du Groupe de travail sur l'analyse institutionnelle et la concertation sur les politiques. Le Groupe de travail a effectué 15 études de cas sur des interventions réussies du FIDA au titre des programmes de prêts et de dons AT. Le Groupe de travail a achevé quatre documents thématiques sur la décentralisation, les services financiers, la réforme agraire et les technologies adaptées aux pauvres. Le Groupe de travail a établi et présenté une proposition concernant le cadre conceptuel de l'analyse institutionnelle et de la concertation sur les politiques. Parution en août 2003 du <i>manuel sur l'analyse et les changements institutionnels et organiques axés sur la réduction de la pauvreté</i>. Des directives pour l'analyse institutionnelle à orientation pratique et des modules de formation sont cours d'élaboration dans certaines divisions du Département Gestion des programmes (par exemple Division Afrique de l'Ouest et du Centre). 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans les activités de propositions contenues dans le <i>manuel sur l'analyse et les changements institutionnels et organiques axés sur la réduction de la pauvreté</i>. Formation du personnel – <i>en cours</i>

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
	<p>c) préparation de directives à l'intention du personnel pour l'analyse des politiques relatives aux domaines dans lesquels le FIDA a un avantage comparatif comme indiqué au paragraphe 20 du rapport de la Consultation;</p> <p>d) développement de partenariats et de réseaux avec des institutions pertinentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grâce à une meilleure analyse des politiques, formuler des méthodes propres à renforcer <i>le dialogue sur les lignes d'action</i> dans les domaines pertinents avec d'autres donateurs et les autorités des gouvernements bénéficiaires, y compris par les actions décrites dans A i), iii); B iv) et C i). 	Action continue		<ul style="list-style-type: none"> • Selon la formule adoptée en février 2002, un débat interactif a été organisé lors de la session du vingt-cinquième anniversaire du Conseil des gouverneurs en février 2003 sur le thème Atteindre les objectifs de développement du Millénaire en oeuvrant pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté. • Durant cette session, quatre tables rondes ont été organisées sur les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> a) promouvoir l'accès des ruraux pauvres aux marchés; b) transformer les institutions rurales; c) les populations autochtones et le développement durable; d) les femmes en tant que moteur du changement. 	
iii) Améliorer l'évaluation d'impact (paragraphe 13).	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les liens avec les objectifs internationaux de développement. • Réexaminer les pratiques actuelles et élaborer: <ul style="list-style-type: none"> a) un cadre méthodologique plus rationnel pour l'évaluation d'impact et 	Septembre 2001	a) Grâce aux nouvelles pratiques améliorées convenues et mises en place ainsi qu'à un système d'évaluation périodique de la façon dont le FIDA réussit à promouvoir des innovations et leur reproductibilité, le Fonds s'est acquis une réputation internationale d'institution solide ayant un impact durable et effectif sur la réduction de la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> • En 2001, le FIDA a mis au point un nouveau cadre méthodologique pour l'évaluation, englobant l'évaluation de l'impact. Cette méthodologie comprend un ensemble de critères communs d'évaluation assortis de catégories d'indicateurs pour l'élimination de la pauvreté rurale. Elle implique une définition uniforme de l'impact sur la pauvreté rurale fondée sur six domaines relatifs aux moyens d'existence des ruraux pauvres ainsi que sur les facteurs cruciaux de viabilité, d'innovation et d'amplification. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de directives opérationnelles pour l'évaluation d'impact - Formation de personnel, de consultants du FIDA et de directeurs de projet

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
	<p>l'utiliser régulièrement pour établir le bilan des programmes et projets du FIDA;</p> <p>b) une politique générale et un programme destinés à améliorer la performance, la viabilité et l'évaluation d'impact, en utilisant l'approche du cadre logique participatif.</p> <p>• Recenser les meilleures pratiques et élaborer des outils et directives pour un système de suivi et d'évaluation efficace au niveau des projets.</p>	<p>Septembre 2001</p> <p>Avril 2001</p>	<p>b) Le rôle du FIDA en tant que centre de référence dans le domaine de la réduction de la pauvreté rurale est plus largement reconnu. Le volume des informations recueillies et la fréquence de leur diffusion augmenteront sensiblement pendant les 3 à 5 prochaines années.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application de ce cadre méthodologique à titre expérimental par le Bureau de l'évaluation pour dix évaluations de projet faites en 2002. C'est à partir de la synthèse de ces évaluations que le Bureau de l'évaluation a établi le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA. Le premier rapport de ce type a été soumis au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration en septembre 2003. • Examen par le Comité de l'évaluation en septembre 2003 du document relatif au Cadre méthodologique pour l'évaluation des projets – principaux critères et questions clés pour l'évaluation des projets. • Mise en route, pour le compte des États membres et conformément à la demande formulée par la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA, de l'examen externe des résultats et de l'impact des opérations du FIDA. • Travaux en cours pour la mise au point du système de mesure des résultats et de l'impact, qui permettra au Fonds de suivre et diffuser de façon systématique et globale les résultats et l'impact de ses opérations dans les pays. • Amélioration, compte tenu de l'expérience faite depuis deux ans, du document de conception des projets et des tableaux du dossier clé, introduit en 2001. Introduction de la nouvelle version en août 2003. • Le document intitulé <i>Pour une gestion orientée vers l'impact – Guide pratique de S&E des projets de développement rural</i>, publié en 2002, a été mis au point en concertation avec plus de 30 projets en cours dans 16 pays et avec la participation active du FIDA ainsi que de membres du personnel et de consultants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Il est destiné avant tout aux chargés de portefeuille de pays du FIDA, aux responsables de S&E, aux directeurs et aux partenaires de l'exécution des projets menés avec l'appui du FIDA. • Publication en anglais du guide de S&E, qui a été traduit dans les trois autres langues officielles du FIDA et distribué à toutes les divisions du Département Gestion des programmes, aux partenaires dans les pays et à d'autres acteurs du développement. • Mise en route en 2002 par le Bureau de l'évaluation de l'adaptation du guide de S&E aux différentes conditions des régions Afrique de l'Ouest et du Centre et Asie et Pacifique. Il s'agissait notamment de former les partenaires dans les pays, les membres du personnel et les consultants du FIDA et de l'UNOPS, de former des formateurs, de traduire le guide dans d'autres langues des différentes régions, etc. Ces efforts d'adaptation ont été élargis en 2003 aux régions Proche-Orient et Afrique du Nord et Afrique orientale et australe. • Adoption de nouvelles directives pour l'élaboration des RAP (introduits en 2000 avec un accent plus net mis sur l'évaluation d'impact) pour 50% des projets achevés en 2000, 75% en 2001 et 100% en 2002. 	<p>- Application du guide de S&E au niveau des opérations – en cours.</p>

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
iv) Documenter les caractéristiques novatrices en suivant un mode de présentation normalisée; et concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion des savoirs et de diffusion des enseignements tirés à d'autres parties prenantes (paragraphe 12-13, 75-76).	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une méthodologie et évaluer la capacité du FIDA en tant que promoteur d'innovations reproductibles dans le domaine de la pauvreté rurale, en coopération avec d'autres partenaires. 	Avril 2001		<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de l'évaluation de la capacité d'innovation du FIDA et publication des résultats préliminaires. Évaluation de la capacité du FIDA comme promoteur d'innovations reproductibles achevée en 2002 et examinée par le Comité de l'évaluation. Distribution du rapport aux membres du Conseil d'administration. Achèvement de l'évaluation du PCE FIDA/ONG et élaboration d'une note sur l'innovation dans le cadre de ce programme. Achèvement de l'évaluation du programme de dons AT pour la recherche agricole et examen des résultats par le Comité de l'évaluation et le Conseil d'administration en septembre 2002. Durant la session du Conseil, le Président du Comité a présenté un résumé des principales discussions et recommandations sur ces questions. Création sur le site web du programme de dons du FIDA d'un site subsidiaire sur les fiches de conseils techniques qui présentent les innovations en matière de réduction de la pauvreté que peuvent utiliser les planificateurs du développement lors de la conception des projets financés par des prêts – en vue d'amplifier et de reproduire ces innovations. Achèvement de l'évaluation thématique sur les innovations et les savoirs locaux dans les projets soutenus par le FIDA en Asie (avec huit études de cas menées dans sept pays), et organisation en juillet 2003 d'un atelier régional. Il s'agissait notamment de susciter la concurrence entre projets du FIDA pour dégager des innovations et bonnes pratiques à la base. Achèvement en décembre 2003 de l'examen des approches novatrices adoptées au Pérou. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Préparer des directives opérationnelles relatives à la gestion des savoirs, qui facilitent la documentation d'innovation et la diffusion des enseignements. 	Avril 2002		<ul style="list-style-type: none"> Quatre groupes thématiques ont été créés en 2000. Résultats: <ul style="list-style-type: none"> a) examen par le groupe thématique compétent du processus d'évaluation environnementale (dans le cadre de l'utilisation des outils de diagnostic); b) 1) création et maintien d'une base de connaissances sur la gestion des terres de parcours (LRKB); 2) mise au point d'un outil d'appui à la décision dans ce domaine pour donner rapidement accès aux enseignements tirés des projets du FIDA en fonction du domaine d'intérêt de l'utilisateur; 3) lancement d'une initiative mondiale pour les services destinés aux éleveurs pauvres, avec la participation de l'Agence des États-Unis pour le développement international, de l'Assistance danoise pour le développement international, de la FAO, du Département du développement international (Royaume-Uni) et de la Banque mondiale. c) approbation par le Conseil d'administration en avril 2003 du document sur la politique du FIDA relative aux entreprises rurales. d) 1) approbation par le Conseil d'administration en mai 2000 du document sur la politique du FIDA en matière de financement rural; 2) adoption par le Conseil en décembre 2002 des outils de décision en matière de financement rural; 3) participation du FIDA à l'examen collégial entre donateurs; 4) lancement par le FIDA et le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres de l'initiative concernant 	- Même chose que plus haut.

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
				<p>l'innovation financière au service des ruraux pauvres. 5) organisation en septembre 2003 d'un atelier sur l'analyse d'impact en matière de financement rural.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création en juin 2003 d'un nouveau groupe thématique sur la gestion des ressources naturelles. • Création d'un groupe de travail sur la parité hommes-femmes et d'une base de données sur la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire des ménages sur le site web du FIDA. La base de données du FIDA sur la parité hommes-femmes présente en particulier des exposés de certaines expériences régionales et est maintenant reliée au programme régional de renforcement des stratégies destinés à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les projets financés par le FIDA en Amérique latine et dans les Caraïbes. Un site subsidiaire a été créé pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord. • Le FIDA est représenté au sein de l'équipe spéciale interinstitutions du FEM sur la dégradation des terres. • Appui à trois réseaux électroniques régionaux désormais opérationnels (mise en réseau électronique de projets ruraux en Asie et dans le Pacifique, FIDAMERICA et FIDAFRIQUE) pour faciliter les échanges de données d'expérience entre partenaires et l'apprentissage interinstitutions 	
<p>v) Orienter le programme d'aide vers les pays à revenu intermédiaire dans lesquels il existe des possibilités évidentes de mettre en oeuvre des projets novateurs et d'encourager une réorientation des institutions et des politiques en faveur des ruraux pauvres, parallèlement à une mobilisation accrue des ressources nationales (paragraphe 59-61).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et exploiter les possibilités de projets novateurs et valoriser le potentiel dans les pays à revenu intermédiaire par le biais des COSOP et des documents de projet. Suivre les activités réussies dans le cadre du processus d'évaluation. 	<p>Action continue</p>	<p>a) Pendant la période 2000-2002, les programmes du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire sont centrés sur des approches novatrices et sur une plus grande efficacité, à la fois en ce qui concerne les ressources et l'élaboration de politiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la réorientation de l'aide vers les pays à revenu intermédiaire par le biais des COSOP et de la démarche d'admission, avec intensification des efforts pour accroître l'efficacité des ressources nationales et de l'élaboration des politiques. 	

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
vi) Utiliser les ressources affectées aux dons pour renforcer les principaux objectifs du Fonds notamment en encourageant des mesures et des initiatives novatrices, des solutions institutionnelles, des améliorations technologiques et le partage des savoirs (paragraphe 64-66).	<ul style="list-style-type: none"> • Définir une politique et une stratégie en matière de dons afin de mieux coordonner l'utilisation de ces ressources. a) Élaborer un mécanisme de préparation et d'exécution de programmes pour présentation au Conseil d'administration. b) Présenter une politique et une stratégie générales en matière de dons au Conseil d'administration. • Présenter des rapports sur l'état d'avancement trois fois par an. 	<p align="center">Septembre 2000</p> <p align="center">En concertation avec le Conseil d'administration</p>	<p>a) La politique arrêtée sur l'utilisation des ressources destinées aux dons est appliquée afin de faire progresser les objectifs centraux du Fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue en septembre 2000 du séminaire sur le DEEP (devenu MFDP). Cadre du MFDP présenté au Conseil d'administration en décembre 2000 et approuvé pour 2001. • Mise au point finale des directives concernant le MFDP. • Soumission au Conseil d'administration de la proposition relative à la politique du FIDA en matière de dons d'assistance technique à l'occasion d'un séminaire informel en septembre 2003. La politique retenue sera examinée par le Conseil en décembre 2003. <p>Un programme destiné à renforcer le rôle du FIDA en tant que promoteur d'innovations reproductibles et à financer des innovations pilotes en concertation avec d'éventuels donateurs est en préparation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la politique relative aux dons une fois celle-ci adoptée par le Conseil, et notamment mise au point de procédures opérationnelles.
vii) Explorer les possibilités d'accroître le financement disponible auprès de sources autres que les donateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire usage de la souplesse ménagée dans l'emploi des revenus de l'année en cours aux fins d'engagements. • Analyser les possibilités (avantages, coûts et risques) d'accroître le volume des ressources autres que celles provenant des donateurs, notamment les commissions sur prêt, les taux d'intérêt et le produit des placements. • Présenter des 	<p align="center">Décembre 2000</p> <p align="center">Avril 2001</p>	<p>a) L'approche relative aux nouveaux moyens possibles d'accroître le financement par des sources autres que les donateurs est arrêtée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation par le Conseil d'administration en décembre 2000 d'une politique de tirage à hauteur de 100%. • Présentation au Conseil en décembre 2000 d'un document sur le cofinancement de projets par le biais du marché. Approbation par le Conseil du cadre de cofinancement en décembre 2000. • Approbation par le Conseil des gouverneurs en février 2001 d'un document de politique générale sur le financement au moyen de ressources autres que celles des donateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des possibilités (avantages, coûts et risques) d'accroître le volume des ressources autres que celles provenant des donateurs, notamment les commissions sur prêt, les taux d'intérêt et le produit des placements.

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
	documents à ce sujet au Conseil.				
C. Objectifs concernant la complémentarité et la reproductibilité					
i) Multiplier les partenariats stratégiques et élargir la collaboration du Fonds ainsi que le cofinancement, avec d'autres donateurs. Les COSOP devraient servir de cadre général à cette coopération. Les objectifs sont d'améliorer l'apprentissage mutuel et la mise en commun des enseignements; partager la capacité institutionnelle; et renforcer le potentiel de reproductibilité et de diffusion des meilleures pratiques de lutte contre la pauvreté (paragraphe 14-16, 25).	<ul style="list-style-type: none"> Analyser la portée actuelle des partenariats stratégiques et, sur le plan quantitatif, le volume et la proportion de cofinancement avec d'autres donateurs. Développer une coopération plus technique et financière avec des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Accroître le cofinancement pour couvrir au moins 30% du niveau d'engagement annuel du FIDA. Augmenter le volume des fonds mobilisés pour la réduction de la pauvreté au moyen de ressources nationales et/ou externes. Élaborer une stratégie visant à accroître le partenariat avec le secteur privé au niveau des projets et présenter un document à ce sujet au Conseil. Veiller à ce que les éléments susmentionnés soient pris en compte dans le contenu des COSOP et des rapports du Président. Voir aussi A i). 	<p>Avril 2001 puis rapports annuels</p> <p>Avril 2001</p> <p>À partir d'avril 2001</p>	<p>a) Les efforts du FIDA pour accroître le cofinancement ont abouti à mobiliser au moins 30% du montant de son programme annuel de prêts, avec une augmentation mesurable du volume des ressources, nationales ou externes, affectées à la réduction de la pauvreté.</p> <p>b) Une amélioration sensible, tant de la quantité, que de la qualité de la coopération technique et financière avec d'autres donateurs est notable dans la programmation et induit ainsi une réduction de la pauvreté plus durable, plus intensifiable et plus reproductible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conduite d'une enquête sur les partenariats stratégiques pour les opérations; résultats communiqués au Conseil d'administration dans le Rapport de situation sur le portefeuille de projets. Examen des possibilités de cofinancement au stade de l'établissement des COSOP et recherche de ces possibilités aux premiers stades de la conception. Les tendances générales en matière de mobilisation de cofinancements sont présentées chaque année dans le Rapport de situation sur le portefeuille de projets – action en cours. Concertation avec les IFI à la fois en tant que cofinanceurs et en tant qu'institutions coopérantes - <i>action en cours</i>. Recherche de moyens novateurs d'accroître les ressources mises en œuvre pour réduire la pauvreté, par exemple envois de fonds (El Salvador). <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des partenariats avec le secteur privé dans les COSOP ainsi que les rapports et recommandations du Président sur les propositions de projets, et recherche de partenariats lors de la conception des projets – <i>action en cours</i>. Collaboration avec la Deutsche Bank dans le cadre d'un projet mené par le FIDA aux Philippines, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les institutions coopérantes, examen et révision des conventions-cadre et des lettres de nomination, et examen de leur performance dans l'administration et la supervision des prêts.

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2003**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p>D. Objectifs relatifs à l'utilisation des ressources</p> <p>i) Examiner la répartition annuelle des prêts par région, y compris les demandes émanant de nouveaux pays et les situations de relèvement au sortir d'une crise (paragraphe 52, 62-63).</p> <p>ii) Concentrer les ressources sur les pays pauvres et veiller à ce que leur part, à des conditions particulièrement favorables, ne soit pas inférieure à 67% (paragraphe 54).</p> <p>iii) Définir des critères permettant de déterminer les circonstances dans lesquelles des prêts à des conditions particulièrement favorables pourraient être accordés à d'autres pays, en proposant un plafond sur la proportion des fonds ainsi octroyés (par. 54).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Revoir les allocations régionales et présenter un document à ce sujet au Conseil. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Analyser l'actuelle répartition des ressources. Ajuster la future répartition comme nécessaire pour assurer que le programme annuel de travail et budget soit conforme à l'objectif de 67% pour les pays pauvres (comme approuvé dans le contexte des Principes et critères en matière de prêts en 1994). Établir des rapports annuels. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Établir des critères clairs, y compris le plafond proposé en prenant en compte les disponibilités en ressources du FIDA. Présenter un document à ce sujet au Conseil. 	<p>Avril</p> <p>2001</p> <p>puis</p> <p>rapports</p> <p>annuels</p>	<p>a) La répartition du programme de prêt par région est arrêtée.</p> <p>b) La priorité accordée en permanence aux pays pauvres est assurée.</p> <p>c) Les critères et le plafond relatif aux prêts à des conditions particulièrement favorables à d'autres pays sont arrêtés, y compris le rôle du Conseil dans l'approbation de ces cas exceptionnels.</p> <p>d) Les grandes lignes d'une politique opérationnelle et un mécanisme de financement pour la prévention des conflits et les pays en situation d'après-crise sont en cours de préparation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre opérationnel et le mécanisme de financement de l'aide aux pays au sortir d'un conflit sont en préparation. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Objectif atteint et même dépassé, puisque la part des prêts accordés à des conditions particulièrement favorables a été de 85% pour 2000, 82,85 pour 2001 et de 78,2% pour 2002. 	<p>– Analyse de l'impact des tendances sur le niveau des ressources futures.</p>

